



D'EDI COURTAGE

Une norme globale et unique pour l'ensemble des EDI du marché ? La plupart charge des questions des NTI au sein de la CSCA, qui, à l'initiative de son dernier dans le cadre des petits déjeuners de la FCA Île-de-France, en parte-

Michel FORNIER dirigeant du cabinet CEA, mais également Pierre Berveglieri de BELAIR INFORMATIQUE, François-Xavier Bloul (IGA), Jean-Noël Courcelle (LEADER INFORMATIQUE), Henri Faure (ITN) et Jean-Georges Kaiser (GTI) ont tous répondu présents le 20 avril dernier à l'invitation du président du GETIC (Groupement Etudes et Technologies de l'Information et de la Communication) de la CSCA : Guillaume Millet (SGB Courtage). Objectif de la réunion ? Vanter les mérites d'EDI courtage sur fond de constat mitigé des extranets de compagnies et, en dernière ligne droite : convaincre

5 éditeurs de logiciels du marché ont vanté les mérites d'une norme unique !



Photo : Hervé Thourade



À LA NORME UNIQUE !

en rêvent, certains courtiers la construisent ! C'est le cas du groupe de travail en président, Guillaume Millet, a réuni une soixantaine de courtiers le 10 avril dernier avec le SFAC.

la soixantaine de courtiers présents de l'intérêt, à terme, de l'existence d'une norme unique d'EDI sur le marché. Opération réussie si l'on en croit les réactions très positives des participants.

●●● Qu'est-ce que EDI Courtage ?

EDI courtage est une norme que la profession a fait adopter aux assureurs, depuis 1997, pour faciliter la circulation de l'information entre courtiers et compagnies. Il s'agit donc tout simplement d'un "format" ou "protocole" permettant de présenter les informations de la même manière par toutes les compagnies. Ces informations sont transmises automatiquement par les compagnies adhérentes vers des boîtes aux lettres privées au nom de chaque courtier adhérent. Ces boîtes aux lettres sont elles mêmes stockées dans un lieu neutre et hyper sécurisé. Ainsi, chaque courtier peut, par un seul clic d'importation des données, alimenter automatiquement son propre logiciel. L'échange de données peut fonctionner dans les deux sens, des compagnies vers les courtiers et réciproquement. Cela supprime donc, pour le destinataire de ces informations, la re-saisie manuelle. Aujourd'hui EDI Courtage traite l'émission des termes (conflés et non conflés), certains messages de production et de gestion des sinistres, ainsi que le règlement des primes aux assureurs (phase de test), et les préavis de mise en demeure (en phase de test également). Les principales compagnies du marché, comme AXA, AGF, GAN Eurocourtage, GENERALI, AZUR, ZURICH, etc... sont adhérentes d'EDI courtage et bien entendu : les principaux éditeurs de logiciels de courtage ont intégré à ce jour EDI Courtage dans leur logiciel (Leader Informatique, ITN, IGA, Belair et GTT).



Photo : Hervé Thouroude

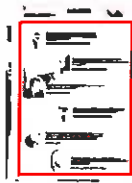
Combien coûte EDI COURTAGE ?

Le prix de l'utilisation d'EDI Courtage est dérisoire par rapport au coût de la saisie manuelle des données. Il est désormais limité aux seuls frais de transmission de FRANCE TELECOM sans plus aucune adhésion ou abonnement annuel à EDI Courtage.

A titre d'exemple, la liaison EDI Courtage coûte :

- Frais d'installation : 273€^{TTC} (prix du logiciel payable une fois pour toutes)
- Abonnement FRANCE TELECOM mensuel : 18,25€^{TTC}
- Coût de la transmission : 0,01€^{TTC} par quittance (minimum : 0,24€ / mois)

Contactez Guillaume MILLET : gmillet@sgb.fr



"EDI courtage ne coûte pas cher à mon cabinet : 240 euros en tout pour 1 an sur un total de 2000 quittances à l'année !"

Michel Fornier, Cabinet CEA, membre du GETIC



"Pour moi la norme unique ce n'est pas un rêve. Nous l'avons mise en place dans le secteur des agences de voyages !"

Pierre Berveglier, Bel Air Informatique

"Je m'inscris dans cette dynamique pour que nous ayons ce μ pe de service, de portail !"

François Xavier Bioul, IGA



"Nous sommes à 100% pour une solution unique car cela facilitera la vie de tout le monde"

Jean-Noël Courcelle, Leader Informatique



"La norme unique EDI courtage permettrait entre autres choses de rationaliser les budgets de développement, et d'avoir un interlocuteur identifié comme le GETIC"

Henri Faure, ITN



"Il faut que l'informatique reste l'outil et non un moteur par rapport à la compagnie. C'est une question d'indépendance !"

Jean-Georges Kaiser, GT Informatique



"... de par l'extrême disparité des sites, leur évolution continuelle, leur complexité d'accès, les courtiers ne peuvent maîtriser correctement que peu d'extranets et donc leurs rédacteurs sont obligés de ne travailler, pour les risques de particuliers, qu'avec 2 ou 3 extranets. On en arrive alors au paradoxe suivant que les courtiers sont amenés à choisir les compagnies davantage en fonction de l'ergonomie de leurs sites que de la qualité de leurs produits !"

"Je ne suis pas opposé au process d'industrialisation des modes de gestion des assureurs : il est inéluctable ! Je me borne à faire un constat..."

"Des problèmes juridiques nouveaux apparaissent : un transfert de responsabilités nouvelles vers le courtier, un frein à la libre concurrence par l'obligation d'utiliser des outils lourds et exclusifs, la non restitution à chaque courtier des informations qu'il a saisies sur les extranets des compagnies et dont il est pourtant propriétaire... Tout ceci conduit à un risque d'abus de dépendance économique !"

Guillaume Millet, président du GETIC (CSCA)

●●● EDI COURTAGE pourrait suppléer, très rapidement, à la carence des "échos"

On connaît les plaintes récurrentes des courtiers sur le phénomène de la double saisie. D'aucun prétendent que la norme EDI COURTAGE pourrait, si les assureurs le voulaient bien, être utilisée comme "véhicule" pour retransmettre aux courtiers les informations techniques et comptables de base que celui-ci a saisies sur l'extranet. Il ne s'agirait pas de transmettre par mode "échos" tous les éléments figurant sur l'extranet, mais uniquement les "informations de base", qui pourraient, grâce à EDI COURTAGE, aller implémenter automatiquement le logiciel du courtier sans qu'il ait à ressaisir ces informations. La généralisation des "échos" est en effet inenvisageable du fait du nombre de compagnies d'une part et du nombre de logiciels de courtage d'autre part (progiciels ou spécifiques).

●●● Une seule solution à terme : la norme unique du marché

Autre souhait du GETIC : inciter les acteurs, assureurs et courtiers, à développer une norme globale et unique pour l'ensemble des EDI du marché. Cette "norme pivot" serait logée dans un outil commun aux compagnies et aux

courtiers. Chaque compagnie pourrait ainsi conserver les spécificités de son extranet, son langage, ses méthodes et ses approches tarifaires. En revanche, la sortie des informations respecterait le protocole commun et serait transférée aux courtiers, via un portail central, qui servirait à la fois de "traducteur" et

est totalement abouti. Même si les marchés sont différents, l'expérience est riche d'enseignements.

... MB



Les questions des courtiers étaient nombreuses dans la salle



Photos : Hervé Thauroude

